

## Voulez-vous représenter les locataires au conseil d'administration de l'office ?

---

Si vous habitez un HLH, vous avez le droit de vous porter candidat-e pour siéger comme locataire au conseil d'administration de l'office d'habitation des Maskoutains et d'Acton.

Les locataires ont trois des onze postes au conseil d'administration. Il s'agit d'un mandat d'une durée de trois ans. Le conseil se réunit une dizaine de fois dans l'année pour discuter et prendre des décisions pour assurer la bonne gestion de l'office.



Si vous voulez savoir quelles sont les qualités requises pour occuper cette fonction, posez-vous les questions suivantes :

- Êtes-vous à l'écoute des autres locataires ?
- Êtes-vous prêt-e à travailler dans l'intérêt de l'ensemble des locataires et non pas seulement pour votre intérêt personnel ?
- Êtes-vous une personne crédible et capable d'établir de bonne relation avec les autres membres du conseil d'administration ?
- Êtes-vous prêt-e à apprendre les règles de gestion des HLM et les règles de fonctionnement d'un conseil d'administration ?
- Êtes-vous disponible pour participer aux réunions du conseil d'administration de l'office et aux réunions du comité consultatif des résident-e-s ?

Si vous répondez oui à ces questions, vous êtes la personne dont les locataires ont besoin pour être bien représenté au conseil d'administration de l'office.

Le Comité consultatif des résident-e-s (CCR) se réunira au début de 2022 pour élire les représentant-e-s des locataires au conseil d'administration de l'Office. Si vous souhaitez soumettre votre candidature, il vous suffit de contacter la présidente du CCR, Madame Françoise Savoie au 450-261-0558

Au plaisir de vous voir à cette occasion !